



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 107-29 modifiant le règlement de zonage numéro 107 de la municipalité de Saint-Ubalde.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

- 1- Lors d'une séance tenue le 11 avril 2011, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 107-29 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 107 concernant l'introduction de mesures destinées à la protection de la ressource aquifère alimentant le puits d'eau potable municipal* ».
- 2- L'objet du règlement 107-29 est d'établir des normes visant la protection de la source aquifère alimentant le puits d'eau potable municipal. Ces normes découlent des recommandations issues des expertises hydrogéologiques réalisées et des pouvoirs conférés à la municipalité en matière de réglementation.
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 avril 2011 à 19h30 dans la salle du conseil située au 427C, Boul. Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0. Au cours de cette assemblée, le maire (ou une autre personne désignée par le maire) expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5- Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 427B, Boul. Chabot, Saint-Ubalde, aux heures d'ouverture soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi.
- 6- La zone A-8 concernée par ce projet de règlement et les aires où s'appliquent des restrictions réglementaires sont illustrées sur le croquis ci-joint.

Donné à Saint-Ubalde, ce 15 avril 2011.

Pauline Frenette  
Secrétaire-trésorière adjointe

**Certificat de publication**

Je soussignée résidant à Saint-Ubalde certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 13h00 et 14h00 de l'après-midi, le quinzième jour d'avril 2011.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième jour d'avril 2011.

Signé :   
Secrétaire-trésorière adjointe

**ZONE A-8 CONCERNÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 107-29  
ET AIRES DE RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES**

